



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE

Date de la convocation : 07/01/2026

## Procès-verbal du Comité Syndical du SYMBAS

Séance du 15 janvier 2026 à MONTILS

L'an deux mille vingt-six, le 15 janvier 2026 à dix-huit heures, les délégués du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne ont été convoqués par M. Bernard MAINDRON, Président du SYMBAS, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à **MONTILS** pour réunir le comité syndical.

**Membres présents :**

**Titulaires CDCHS :** BARRÉ Lionel ; BERTHELOT Didier ; CHAGNIOT Hervé ; CHARLASSIER Hervé ; PÉRÉ Etienne ; DUGUÉ Christian ; GERVREAU Didier ; HUILLIN Christian ; OUVRARD Sylviane ; MAINDRON Bernard ; PIEFORT Didier ; PLAIZE Camille ; LANDRAUD Michel ; RIPPE Jean-Marie ; VIDEAU Jean-Michel - **CDA de Saintes :** BARBAUD Françoise ; ROUET Philippe – **CDC de Gémorac :** MOREAU Jacky – **CDC des 4B :** BRIAUD Berty.

**Suppléants :** **CDA de Saintes :** M. ROBERT Christian suppléant de M. BOUYER (décédé)

**Membres excusés :**

**Avec pouvoir :** **CDA de Saintes :** M. LIMOUZIN Philippe qui donne pouvoir à M. ROUET Philippe  
**CDC des 4B :** Mme DELPECH Anne qui donne pouvoir à M. BRIAUD Berty

**Sans pouvoir :** **CDCHS :** RAVET Pierre-Jean ; RAYMOND Serge

**Membres absents :**

**Titulaires :** **CDCHS :** RAMBAUD Anthony - **CDC des 4B :** DELPECH Étienne

Assistait au comité syndical sans voix délibérative M. TONNEAU Jean-Marie (maire de la commune de BOUGNEAU)

**Personnels techniques et administratifs :****Présents :**

Mme Barbara MONNEREAU et MM. Fabien DOUMERET et Anaël LACHAISE -  
Techniciens  
Mme Valérie GUERRY – Secrétaire administrative

**Le secrétaire de séance :** M. Jean-Marie RIPPE

Le Président, Bernard MAINDRON ouvre la séance à 18h00 et indique que le quorum est atteint.  
Il informe les membres du comité des pouvoirs transmis.

**Point n°1 - Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 30 septembre 2025**

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte-rendu du 30 septembre 2025.

*L'approbation du procès-verbal est adoptée à l'unanimité.*

**Point n°2 – Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026**

Le Président débute la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire en précisant qu'il est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et qu'il a pour objet de préparer l'examen du budget.

Il donne la parole à Monsieur Anaël LACHAISE pour la présentation de l'exercice budgétaire 2025, les principes généraux et les grandes orientations budgétaires pour l'élaboration du Budget Primitif de 2026.

M. LACHAISE précise qu'un nouveau PPG va être élaboré, c'est en phase de réflexion pour lancer une nouvelle étude. Une prorogation a eu lieu par arrêté inter-préfectoral en date du 24/11/2025 pour deux ans, jusqu'au 30/11/2027.

Il est précisé également que l'année 2025 constitue la 7<sup>ème</sup> année de l'animation du site Natura 2000.

**Bilan financier 2025****1 - Section fonctionnement :****Un excédent de fonctionnement (002) reporté de l'année 2024 sur l'année 2025**

- ✚ des recettes réalisées plus importantes que celles budgétisées car c'est le solde des subventions reçues pour les travaux prévus en 2024 et reportés sur l'année 2025 pour finir et clôturer les travaux.
- ✚ les dépenses sont inférieures à celles qui étaient budgétisées, il y a la notion d'excédent qui arrive d'année en année et il y a encore des travaux non réalisés de 2025 reportés sur 2026. Les dépenses liées aux travaux de fonctionnement de la cinquième année du PPG mais aussi de la quatrième année reportée pour cause de fortes pluies cette année-là.

Il est rappelé que le FCTVA perçu cette année pour l'année 2023 est très important. Cela est en partie dû aux études et publications qui ont été apurées en 2023. En 2026 nous percevront également du FCTVA mais bien moins que l'année précédente.

Monsieur P. ROUET demande si, cette année, il y a encore des anciennes études et publications à apurer. Il lui est confirmé que non.

**2 – Section investissement :**

**Un excédent d'investissement reporté de l'année 2024 pour l'année 2025** s'explique par la faible réalisation de dépenses d'investissement en 2024 dans un objectif de financement de projets ambitieux pour 2025 (remplacement du pont de chez Giraudeau à SAINT-HILAIRE-DU-BOIS mais aussi par des travaux d'investissement pour la réhabilitation et l'équipement d'ouvrages hydrauliques dans le but de prévenir des inondations : télégestion sur les ouvrages du SYMBAS à JONZAC).

Les recettes et les dépenses ont été réalisées proches des montants budgétisés.

Il n'y aura pas de restes à réaliser à reporter sur 2026.

pour la construction du budget 2026, il est précisé que les différents principes généraux retenus

- ✚ les subventions sollicitées auprès des partenaires notamment l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département 17, La Région Nouvelle-Aquitaine, ...)
- ✚ le SYMBAS n'a pas de dette
- ✚ remboursement de l'emprunt en cours par la commune de JONZAC mais contracté par le SYMBAS. Fin des échéances en 2030.

Monsieur le Président propose de retenir les principales grandes lignes d'orientations budgétaires de la collectivité pour l'élaboration du Budget Primitif 2026 :

- ✚ les dépenses prévues s'inscrivent dans le cadre des missions du SYMBAS qui ont été redéfinies dans le cadre de la démarche d'évolution statutaire,
- ✚ la participation statutaire des membres est fixée dans les statuts. Les orientations budgétaires sont définies en prenant en compte les contributions des collectivités.
- ✚ les recettes du SYMBAS sont apportées par ses membres et par les organismes qui financent les actions qu'il porte.

La construction du budget 2026 prend en considération d'une part la nécessaire poursuite des missions du syndicat et son implication renforcée sur la coordination de la GEMAPI que lui ont transféré les EPCIs membres sur le bassin. Une attention particulière continuera à être portée à l'utilisation des excédents générés par les exercices budgétaires précédents.

Enfin, afin de subvenir aux dépenses globales de 2026, le SYMBAS a prévu de conserver la cotisation des EPCI à 6.15 €/hab comme cela a été délibéré lors du comité syndical du 30/09/2025.

Il est également rappelé que depuis 2023 (étudié avec la trésorerie), les dépenses réalisées pour des travaux font l'objet d'une imputation très spécifique. Il est prévu de les intégrer majoritairement en section de fonctionnement.

Concernant les recettes d'investissement pour l'exercice 2026, il est rappelé qu'un remboursement est attendu de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, à la suite des travaux réalisés pour le remplacement du pont Giraudeau. Sur ce montant, une partie correspond à la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, laquelle est déduite, le solde représentant la part relevant de la voirie communale.

Anaël LACHAISE poursuit la présentation du budget prévisionnelle 2026, sur la composition du patrimoine du syndicat :

- la flotte automobile,
- le parc informatique,
- le parc d'ouvrages hydrauliques
- divers : mobilier et autres matériels technologiques,
- la partie foncière :
  - ✚ Acquisition de l'ancien syndicat « SIAH Seugne amont et Pharaon :
    - 1 parcelle à Vibrac
  - ✚ Acquisition de l'ancien syndicat « SIAH du Trèfle » :
    - 1 parcelle à Saint-Ciers-Champagne
    - 3 parcelles à St-Germain-de-Vibrac

Acquisitions de l'ancien syndicat « SIEAH de la Basse Seugne » :

8 parcelles sur la commune de Berneuil

## ✚ Acquisition du SYMBAS :

2 parcelles sur la commune des Gonds

1 parcelle sur la commune de Courcoury suite à la gestion du dossier d'expropriation (conformément à ce qui a été rappelé par M. Philippe ROUET).

Monsieur J. M. VIDEAU indique que les collectivités ne sont pas suffisamment informées des parcelles mises en vente et que cela pourrait présenter un réel intérêt pour elles.

Concernant les ouvrages hydrauliques, **Fabien DOUMERET** précise qu'une procédure a été finalisée en lien avec les services de l'État (DDTM de la Charente-Maritime) dans le cadre de la reconnaissance d'antériorité des ouvrages issus d'anciens syndicats.

Il indique également que le **SYMBAS** est officiellement propriétaire de ces ouvrages par arrêtés préfectoraux depuis mars 2025.

Le Président rappelle que ces ouvrages avaient été créés puis confiés aux communes, lesquelles étaient chargées de leur entretien. Certaines communes n'ayant pas assuré cet entretien, cela explique l'état de certains ouvrages. Il précise que le clapet de GEAY situé sur le Pharaon, affluent de la Seugne amont a été refait cette année (2025).

*La délibération sur la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 - est adoptée à l'unanimité.*

### Point n°3 – Ouverture de crédits budgétaires pour la section d'investissement et section fonctionnement 2026

Le Président rappelle que la présente délibération autorise la mise en recouvrement des recettes et le mandatement des dépenses liés à la section d'investissement avant l'adoption du budget.

*La délibération pour l'ouverture de crédits budgétaires pour la section d'investissement et section fonctionnement est adoptée à l'unanimité.*

### Questions diverses

#### Visites des chantiers du Bassin de la Seugne du 5 novembre 2025

Monsieur J. M. RIPPE remercie l'équipe du SYMBAS pour la visite des différents chantiers réalisés sur le bassin de la Seugne.

Monsieur Fabien DOUMERET informe les membres du comité que cette démarche sera inscrite au programme de la nouvelle mandature 2026.

#### Projet du site de MARJOLANCE

M. F. DOUMERET informe l'assemblée qu'ils sont invités par l'EPTB et le SYRES 17 au Comité de territoire (COTER) du PTGE Seugne, le vendredi 23 janvier 2026. L'objet de cette réunion porte sur le bilan des actions menées en 2025 ainsi que sur une sortie de terrain visant à découvrir les travaux réalisés sur le site de Marjolance par la commune de Pons. (Restauration de la zone d'expansion des crues et réhabilitation d'une zone humide sur l'ancienne pisciculture)

Le Président, remercie la commune de PONS pour son engagement sur ce projet. Aussi, il remercie les agents du SYMBAS qui ont suivi ce projet : MM. Fabien DOUMERET et Anaël LACHAISE et Mme Barbara MONNEREAU.

*M. E. PÉREÉ précise qu'il reste à mettre en œuvre la partie pédagogique : la communication.*

**Situation des inondations sur la commune de LA JARD**

*M. J.M. VIDEAU* demande ce qu'il en est sur la situation du ruissellement. Il ne comprend pas pourquoi c'est le SYMBAS qui doit gérer une problématique de ce genre et non l'État.

Le Président informe qu'une étude va être portée par le SYMBAS et financée par la Communauté de l'Agglomération de Saintes. Le SYMBAS suivra la réalisation de cette dernière en lien avec les élus locaux.

*M. P. ROUET* confirme que, lors de la dernière évocation de ce sujet au comité syndical du 30 septembre 2025, il avait été clairement indiqué que la CDA de Saintes prendrait en charge le financement de l'étude.

**Entretien des rivières – Lycée Agricole**

*M. D. GERVREAU* a reçu un retour positif de la part d'un administré, qui s'est montré reconnaissant du travail réalisé par les élèves du lycée agricole sur le ruisseau de la Laigne.



Après avoir demandé à l'assemblée s'il y avait d'autres questions, le Président du SYMBAS remercie les membres du comité et lève la séance à 20h30.

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-Marie RIPPE**

**A JONZAC, le 15 janvier 2026**

**Le Président,**

**Bernard MAINDRON**

**SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN DE LA SEUGNE**

7 Rue Taillefer  
17500 JONZAC